MAIRIE
DE
SAINT-BEAT-LEZ
31440 – HAUTE-GARONNE

Tél : 05.61.79.40.05
contact@st-beat-lez.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2024

Présents : Michèle ANDRE – Mickaël BOUCHE **-** Karine BRON - Alain CAPDEVILLE - Anna CHANGEUX - Guy DREYER - Ghislain FONDEVILLA - Guy MARTINEZ - André NOUGUES - Gérard ROUX.

Absents représentés : Charlotte PERFARRES à Ghislain FONDEVILLA – Chantal POISSON à Gérard ROUX.
Absents : Julien ARNAUNE - Adeline MINATCHY - Fidel RUBIO MAZARIO.

Secrétaire de séance : Gérard ROUX

Début de séance : 20h05

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	VOTE
Approbation P.V.	Nous avons approuvé les P.V. du : • 12 août 2024 M. Bouche demande des éclaircissements à propos du temps de travail de Mme Capdeville, temps de travail effectué et temps de travail lissé sur l'année en comptabilité. Mme André intervient à propos de la fusion des deux bureaux de vote et du manque d'implication des élus pour la tenue de ces bureaux.	C 0 A 0 P 12
CAMPING **Compte de gestion**	Mme le maire fait lecture de la lettre d'approbation du compte de gestion, de Mme Fraissinet, trésorière : Suite à la dissolution du budget annexe camping (délibération du 25/06/2024), les comptes sont réintégrés dans le budget de la commune par opérations d'ordre non budgétaires et les résultats repris dans le budget de la commune. A la clôture des comptes du budget annexe camping les résultats sont les suivants : - section de fonctionnement :déficit de 19 572.86 € - section d'investissement : déficit de 169 629.27 €	C 0 A 0 P 12
CAMPING **Compte Administratif**	Suite à la clôture du budget camping, les résultats de celui-ci doivent être intégrés dans le budget communal.	C 0 A 0 P 11

<table>
<tr><td></td><td>
<table>
<tr><td>Résultats reportés……..
Opérations de l’exercice……</td><td>19519.84

53.02</td><td>167461.55

2167.72</td><td>186981.39

2220.74</td></tr>
<tr><td>TOTAUX ……</td><td>19572.86</td><td>169629.27</td><td>189202.13</td></tr>
<tr><td>RESULTATS DEFINITIFS……..</td><td></td><td></td><td>189202.13</td></tr>
</table>
Pour ce vote Mme le Maire sort de la salle.
</td><td></td></tr>
<tr><td>Reprise des résultats du budget camping dans le budget communal</td><td>Les chiffres inscrits dans le budget communal sont ceux des paragraphes ci-dessus. Nous votons la reprise de ceux-ci.</td><td>C 0
A 0
P 12</td></tr>
<tr><td>Vote du budget primitif 2024 de D.S.P. camping</td><td>Ce sera un petit budget :
<table>
<tr><td></td><td>DEPENSES</td><td>RECETTES</td></tr>
<tr><td>EXPLOITATION</td><td>3000.00</td><td>3000.00</td></tr>
<tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>5195.67</td><td>5195.67</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>8195.67</td><td>8195.67</td></tr>
</table>
</td><td>C 3
A 0
P 9</td></tr>
<tr><td>Choix de l’entreprise pour l’étude de stabilité de la grotte du château</td><td>Nous avons contacté 4 cabinets d’étude, deux nous ont répondu.
• Antéa ; devis 7260€
• Hydrogéotechnique : 15090€
Nous avons fait relire les devis par le R.T.M., cette prestation est subventionnable à 50%, nous votons pour le devis d’Antéa.</td><td>C 0
A 0
P 12</td></tr>
<tr><td>Tarif forfaitaire mensuel, Association Parallèle</td><td>L’Association Parallèle se propose de faire tous ses cours à St-Béat, dans la salle des fêtes.
Elle nous demande une facturation, de cette salle, forfaitaire en remplacement d’un paiement horaire.
Nous proposons un forfait de 200€ par mois pour une occupation de 15H environ par semaine, la facturation sera faite de octobre à juin.</td><td>C 0
A 0
P 12</td></tr>
<tr><td>S.D.E.H.G, Déplacement de la lanterne au 80 Rue de la Tignerie.</td><td>Lors des travaux d’isolation de la maison de Mme LAURENT, la lanterne a été démonté, après travaux les propriétaires refusent la réinstallation de celle-ci sur leur mur.
Le S.D.E.H.G propose de l’installer sur le mur en face de la maison cela coûtera 1946€ à la charge de la mairie.</td><td>C 2
A 6
P 4</td></tr>
<tr><td>S.D.E.H.G Mise en conformité de deux coffrets</td><td>Mise en conformité de deux coffrets de commande de l’éclairage public. Coût de l’opération : 203€</td><td>C 0
A 0
P 12</td></tr>
<tr><td></td><td>Questions diverses</td><td></td></tr>
</table>

	Nous avons reçu une demande de stage d'une étudiante en master sur la gestion des risques, il se déroulera du 17 mars 17 août, l'étudiante serait logée et rémunérée. Elle pourrait nous aider à finaliser le P.C.S. et actualiser le D.I.C.R.I.M.	
	Les journées du patrimoine se dérouleront le 21 et 22 septembre, une exposition se tiendra au Moulin des Arts de 10h à 12h et de 15h à 18h. Nous ouvrirons l'église et son trésor aux même horaires, nous accueillerons de nouveaux bénévoles pour ces matinées.	
	M. Capdeville signale plusieurs arbres qui pourraient être dangereux le long du chemin du hameau de Gery. Une habitante lui a demandé l'élargissement de ce même chemin pour le rendre accessible au poids lourds. Un mur de soutènement de Ladivert présente un trou qui conduit à un éboulement. M. Martinez étudiera ces problèmes.	
	Mme André pose la question du devenir du bâtiment occupé par l'association la lanterne, Mme le maire nous informe qu'après un travail approfondi avec des conseillers et notre avocat est en cours pour ne pas laisser la situation en état. Elle a délégation pour ester en justice si besoin était. Elle nous informe qu'un particulier s'intéresse au devenir du commerce Vival. Elle demande quand sera réalisé la matérialisation de la place handicapée en centre village.	
	M. Bouche s'interroge sur la présence de barrières autour de la cabane à vélo, cette une mesure provisoire qui a été prise après la chute d'un élève dans l'espace entre la cabane et le talus.	

Fin de séance à 23h15 heures.

Le secrétaire **Mme le Maire**

Gérard ROUX Anna CHANGEUX